

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 04957

Numéro SIREN : 914 021 043

Nom ou dénomination : 2YLES

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005043

Désignation de l'entreprise		SASU 2YLES		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		304 DESCENTE DES COMBAROUX		69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
Numéro SIRET *		9 1 4 0 2 1 0 4 3 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent * 0		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 3		
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 000	042	5 000	
Total I (5)		044	5 000	048	5 000	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
			Autres * (3)	072	20 000	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 445	086	2 445	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	22 445	098	22 445	
	Total général (I+II)	110	27 445	112	27 445	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	(221)			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	2 279			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	25 166	172	25 166	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	25 166			
Total général (I + II + III)		180	27 445			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	20 000	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2YLES

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 3
Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
			217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
	Autres produits				230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises) *				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	1 721					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243							
	Rémunérations du personnel *				250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252						
	Dotations aux amortissements *				254						
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 721						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 721)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280						
	Produits exceptionnels			(IV)	290	1 500					
	Charges financières			(V)	294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(221)						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	221				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991					
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	221			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	221			

ANNEXE

Exercice du 01/06/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 27 444.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 220.67- Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 01/06/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



ANNEXE

Exercice du 01/06/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			5 000
TOTAL			5 000
TOTAL GENERAL			5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 000	5 000
TOTAL			5 000	5 000
TOTAL GENERAL			5 000	5 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	20 000	20 000	
TOTAL	20 000	20 000	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	25 166	25 166		
TOTAL	25 166	25 166		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000		100		100

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/06/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ZYLES
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : 304, Descente de Combaroux, 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET
914 021 043 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 MARS 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 MARS 2023 s'élevant à -220,67 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -220,67 euros

Au compte "report à nouveau" -220,67 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président et associé unique
Yvan SIMON

